



A Clermont-Ferrand, le lundi 27 avril 2020

Madame la Préfète,

Compte tenu des annonces du président et de la communication du ministre Blanquer sur la réouverture des écoles à partir du 11 mai, alors même que tous les lieux publics resteront fermés, les organisations syndicales SNUIPP-FSU63, SNES-FSU63, SNEP-FSU63, CGT Educ'action, SUD éducation 63/03, SNALC et SE-UNSA exigent un dépistage généralisé des personnels et des élèves et la mise en œuvre de toutes les mesures de protection nécessaires comme préalable à toute reprise d'activité.

En effet, les gestes barrière pourront-ils être respectés, compte tenu de l'âge des élèves ? Les écoles et établissements auront-ils les moyens de réduire suffisamment le nombre d'élèves par classe de manière à permettre l'éloignement physique nécessaire ? Comment éviter une nouvelle flambée épidémique quand près de 900.000 professeurs, beaucoup de personnel non enseignant, et 12 millions d'élèves seront rassemblés dans les écoles et établissements ? Sans parler de la sieste en maternelle, des toilettes, de la désinfection régulière des locaux, de la promiscuité dans les salles et les couloirs de certains établissements scolaires, dans les salles de professeurs et de maitres, des parents nombreux devant le portail, des repas collectifs, des transports, des internats...

Aucun semblant de piste réaliste n'a encore été proposé par le gouvernement et nous craignons que le 11 mai arrive bien trop rapidement pour pouvoir trouver les solutions et les mettre en place pour assurer une réelle protection des personnels, des enfants et de leurs familles. Les annonces de Jean-Michel Blanquer du 21 avril ne sont en aucun cas de nature à rassurer les personnels. Pire, elles ouvrent d'autres questions : demandera-t-on aux enseignants d'assurer à la fois le travail en classe avec des groupes et le télétravail pour les élèves qui ne seraient pas « volontaires » pour revenir dans les classes ? Ce serait alors une charge de travail insupportable, alors que beaucoup a déjà été demandé aux personnels.

Est-ce donc une remise en cause nette des statuts ?

Le conseil de l'Ordre des Médecins se prononce contre la réouverture des écoles et établissements le 11 mai, et l'OMS préconise la mise en place d'un dépistage systématique.

Les organisations syndicales de l'éducation du Puy-de-Dôme considèrent donc que sans dépistage systématique, sans les mesures de protection nécessaires, et sans réponses précises aux contraintes posées par la réouverture des écoles, toute reprise est inacceptable.

En conséquence, les organisations syndicales de l'éducation du Puy-de-Dôme exigent comme préalable à toute reprise de l'activité :

- Le dépistage systématique de tous les personnels et des élèves,
- La mise en œuvre de toutes les mesures de protection nécessaires (équipements de protection à hauteur des besoins, masques pour tous les personnels et tous les élèves en âge de les porter, présence de lavabo, de savon et de gel hydro-alcoolique, désinfection totale des locaux...),
- Formation de tous les personnels aux gestes barrières et aux gestes et postures qui permettent de se préserver de l'infection,
- Les modalités d'organisation pour diminuer drastiquement les effectifs en classe afin de rendre possible la distanciation sociale, et la prise en charge de tous les élèves dans ce cadre,
- Une prérentrée des équipes d'une durée suffisante pour qu'elles puissent s'assurer que les conditions sanitaires d'une réouverture sont effectivement réunies et le cas échéant, pour pouvoir organiser au mieux les modalités concrètes d'accueil des élèves en fonction des réalités locales multiples.
- La prise en compte de la spécificité des classes de maternelles et petites classes de primaire où la mise en place des gestes barrières ne sont ni compréhensibles ni applicables par de jeunes enfants,
- La prise en compte de la situation des élèves en situation de handicap et le travail spécifique des personnels enseignants et AESH, qui rend souvent impossible la distanciation sociale,
- Des modalités de fonctionnement de la cantine et des transports respectant la distanciation sociale et les gestes barrières,
- Un protocole en cas d'infection par le Covid 19 d'élèves ou d'agents,
- La reconnaissance systématique de l'imputabilité au service en cas d'infection d'agents présents dans les établissements,
- La tenue du CHSCTD63 en amont du CHSCTA, présentant les modalités d'une reprise éventuelle avec toutes les garanties pour les élèves et personnels,
- Une réunion des organisations syndicales avec le recteur afin que, par ce biais, les personnels, concernés au premier chef, soient informés autrement que par la presse.

Par ailleurs nous demandons que les personnels fragiles et ceux qui ne peuvent faire garder leur(s) enfant(s) bénéficient d'autorisations d'absences.

Si ces conditions venaient à ne pas être remplies, les syndicats SNUIPP-FSU63, SNES-FSU63, SNEP-FSU63, CGT Educ'action, SUD éducation 63/03, SNALC et SE-UNSA prendront toutes leurs responsabilités en tant qu'organisations syndicales pour protéger la santé des personnels, des usagers et de leurs familles lors de la reprise imposée par Macron et Blanquer sans aucune concertation.

Ils condamnent en outre toute tentative par certains chefs d'établissement de faire reprendre les personnels avant cette date.

Enfin, ils réitèrent leur demande d'arrêt de toutes les suppressions d'heures, de classes et de postes !

En vous rappelant notre attachement à un service public de qualité et notre engagement sans faille dans cette période de solidarité nationale, nous vous prions d'agréer, madame la Préfète, nos respectueuses salutations.

Les organisations syndicales SNUIPP-FSU63, SNES-FSU63, SNEP-FSU63,
CGT Educ'action 63, SUD éducation 63/03, SNALC 63 et SE-UNSA 63

Copie à : Monsieur le Recteur et à Monsieur l'IA-DASEN du Puy-de-Dôme